



Motion

Systeme qualité et certification de l'administration communale

Le Conseil communal entend redresser rapidement la situation financière difficile de la Ville par la mise en place de mesures d'économie. Ce redressement est nécessaire puisqu'il est exigé du canton que le découvert financier soit résorbé d'ici fin 2027. La présente motion n'a pas pour but de débattre des mesures d'économies ou des recettes potentielles mais plutôt des symptômes qui semblent être oubliés par le Conseil communal.

La gestion hasardeuse des affaires communales des dernières années ne peut plus continuer. Relevons notamment :

- la gestion du parking de la place de l'Etang ;
- la gestion du dossier Clair-Logis ;
- la gestion du plan spécial des Arquebusiers ;
- la gestion des finances ;
- les caméras installées en Vieille Ville qui ne peuvent pas être utilisées ;
- la gestion de la police ;
- le développement immobiliers ;
- la planification des EPT.

Manifestement, il y a un manque de vision et de gestion. Le conseil de ville est trop souvent mal informé et, par manque de pilotage, certains secteurs de l'administration sont forcés de travailler à l'aveugle. Est-ce que les outils de gestion sont disponibles, utilisés et adaptés ? La CGVC nous renseigne dans son rapport sur les comptes 2023 que le Service financier de la Commune ne dispose pas de système de contrôle interne suffisant. Il semble également manquer d'une vision à moyen ou long terme et il apparaît des défauts de planification et de gestion des ressources financières et humaines.

Il manque certainement d'un système qualité permettant la prise de décision et une conduite de l'administration suffisamment affirmée. Ce système de qualité peut être certifié. Une certification qualité est une reconnaissance officielle qu'une organisation respecte des normes spécifiques de gestion et de performance. Elle est accordée par un organisme indépendant après des audits. Une certification atteste que les processus et les services de l'organisation sont optimisés, fiables et conformes aux meilleures pratiques. Elle vise à garantir la satisfaction des parties prenantes et l'amélioration continue.

La présente motion demande ainsi au Conseil communal de mettre en place un système d'assurance qualité au sein de l'administration et d'obtenir la certification de celui-ci. Le système qualité choisi se basera sur un développement durable, en intégrant ainsi la responsabilité sociétale d'entreprise et la préservation de l'environnement.

Delémont, le 24 juin 2024

Pour le groupe socialiste,

Maël Bourquard

R. Beaud
[Signature]

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

D. Rottler
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

[Signature]